

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00538 Rain Drop Spray

Date d'émission: 06.08.2026

Révision:

Page: 1/12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: **00538 Rain Drop Spray**

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Produits d'entretien automobile.

Utilisations déconseillées: non précisées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nowy Samochód S.A.

ul. Kramarska 3/5

61-765 Poznań

+48 602-444-356

info@soft99.pl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence: 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Flam. Liq. 3

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Eye Irrit. 2

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon la Réglementation (CE) N° 1272/2008

Mention d'avertissement

ATTENTION

Pictogramme



Substances devant figurer sur l'étiquette

Propan-2-ol

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020

**00538 Rain Drop Spray**

Date d'émission: 06.08.2026

Révision:

Page: 2/12

Conseils de prudence**Prévention****P210**

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P261

Éviter de respirer les vapeurs.

P280

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention**P305+P351+P338**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Stockage

--

Élimination**P501**

Éliminer le contenu/récipient dans les conteneurs à déchets étiquetés de manière appropriée conformément aux réglementations nationales.

Autre information**EUH208**

Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one; masse de réaction de 5-chloro-2- méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Les composants de ce mélange ne répondent pas aux critères applicables PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

Le produit ne contient pas d'ingrédients répertoriés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne ou d'ingrédients ayant des propriétés de perturbation endocrinienne selon les critères du règlement 2017/2100/UE ou du règlement 2018/605/UE à des concentrations égales ou supérieures à 0,1%.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.1. Substances – non applicable****3.2. Mélanges**

Nom	Identificateur de produit	Classification 1272/2008	%
Propan-2-ol ^[2]	Index: 603-117-00-0 CAS: 67-63-0 EC: 200-661-7 REACH: 01-2119457558-25-0134	Flam. Liq. 2 Eye Irrit. 2 STOT SE 3 H225 H319 H336	10 - 20
Siloxanes and Silicones, di-Me, hydroxy-terminated	Index: -- CAS: 70131-67-8 EC: -- REACH: --	Eye Irrit. 2 H319	1 - 4
Propane-1,2-diol	Index: -- CAS: 57-55-6 EC: 200-338-0 REACH: --	-- --	1 - 4

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00538 Rain Drop Spray

Date d'émission: 06.08.2026

Révision:

Page: 3/12

Siloxanes and Silicones, 3-[(2-aminoethyl)amino]propyl Me, di-Me, methoxy-terminated

Index: --
CAS: 102782-92-3
EC: --
REACH: --

Skin Irrit. 2 H315 ≤ 1
Eye Dam. 1 H318

acide formique ^[1] ^[2] ^[3]

Index: 607-001-00-0
CAS: 64-18-6
EC: 200-579-1
REACH: --

Flam. Liq. 3 H226 < 0,1
Met. Corr. 1 H290
Acute Tox. 4 H302
Skin Corr. 1A H314
Eye Dam. 1 H318
Acute Tox. 3 H331
EUH071
Note B

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one ^[1]

Index: 613-088-00-6
CAS: 2634-33-5
EC: 220-120-9
REACH: --

Acute Tox. 4 H302 < 0,036
Skin Irrit. 2 H315
Skin Sens. 1A H317
Eye Dam. 1 H318
Acute Tox. 2 H330
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 1 H410
M(Acute)=1
M(Chronic)=1

masse de réaction de 5-chloro-2- méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) ^[1]

Index: 613-167-00-5
CAS: 55965-84-9
EC: --
REACH: --

Acute Tox. 3 H301 < 0,0015
Acute Tox. 2 H310
Skin Corr. 1C H314
Skin Sens. 1A H317
Eye Dam. 1 H318
Acute Tox. 2 H330
Aquatic Acute 1 H400
Aquatic Chronic 1 H410
EUH071
M(Acute)=100
M(Chronic)=100
Note B

Remarques

Pour le texte intégral des phrases H, voir section 16

^[1] Les limites de concentration spécifiques

acide formique [CAS: 64-18-6]

Flam. Liq. 3 H226: C > 85%

Skin Corr. 1A H314: C ≥ 90%

Skin Corr. 1B H314: 10% ≤ C < 90%

Skin Irrit. 2 H315: 2% ≤ C < 10%

Eye Dam. 1 H318: C ≥ 10%

Eye Irrit. 2 H319: 2% ≤ C < 10%

inhalation: ETA = 7,4 mg/l (vapeurs)

oral: ETA = 500 mg/kg pc

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one [CAS: 2634-33-5]

Skin Sens. 1A H317: C ≥ 0,036%

inhalation: ETA = 0,21 mg/l ((poussières ou brouillards)

oral: ETA = 450 mg/kg pc

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00538 Rain Drop Spray

Date d'émission: 06.08.2026

Révision:

Page: 4/12

masse de réaction de 5-chloro-2- méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) [CAS: 55965-84-9]

Skin Corr. 1C H314: $C \geq 0,6\%$

Skin Irrit. 2 H315: $0,06\% \leq C < 0,6\%$

Skin Sens. 1A H317: $C \geq 0,0015\%$

Eye Dam. 1 H318: $C \geq 0,6\%$

Eye Irrit. 2 H319: $0,06\% \leq C < 0,6\%$

^[2] Les substances pour lesquelles il existe, les valeurs limites nationales d'exposition professionnelle

^[3] Les substances pour lesquelles il existe, en vertu de la législation de l'Union, des limites d'exposition sur le lieu de travail

^[4] SVHC: les substances figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1

Note B: Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés.

Nettoyer la peau contaminée, rincer abondamment à l'eau puis à l'eau au savon doux.

Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Enlever les lentilles de contact.

Laver les yeux contaminés avec de l'eau tiède pendant 10 à 15 minutes.

Évitez les jets d'eau forts - risque de dommages à la cornée.

Si nécessaire, consulter un médecin.

Ingestion

Ne pas faire vomir.

Rincer la bouche avec de l'eau.

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Ne rien donner à avaler à une personne inconsciente.

Si nécessaire, transporter la victime à l'hôpital.

Inhalation

Emmener la victime à l'air libre et s'assurer qu'elle respire librement.

La garder au chaud et au calme.

Si nécessaire, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau: peut provoquer des rougeurs, des brûlures, un dessèchement, une réaction allergique.

Contact avec les yeux: peut provoquer des brûlures, une irritation, un larmoiement.

Ingestion: peut provoquer des nausées, des vomissements, des douleurs abdominales.

Inhalation: Une forte concentration de vapeurs et de brouillards peut provoquer des maux de tête, des vertiges, de la somnolence.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents d'extinction appropriés

mousse résistant aux alcools, dioxyde de carbone CO₂, poudres d'extinction, eau dispersée.

Moyens d'extinction inapproprié

Jet d'eau - danger de propagation de l'incendie.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00538 Rain Drop Spray

Date d'émission: 06.08.2026

Révision:

Page: 5/12

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs inflammables. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Produits de combustion

Au cours de l'incendie des gaz toxiques contenant : le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, autres produits de décomposition thermique. Il ne faut pas inhaler les produits de combustion, ils peuvent constituer une menace pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures générales de protection typiques en cas d'incendie.

Ne pas rester dans une zone à risque d'incendie sans vêtements appropriés résistant aux produits chimiques et sans appareil respiratoire à circulation d'air indépendante.

En cas d'incendie, refroidir les récipients avec de l'eau pulvérisée. Ramasser les moyens d'extinction utilisés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Restreindre l'accès des tiers à la zone de panne jusqu'à la fin des opérations de nettoyage appropriées. Veiller à ce que la suppression de la défaillance et de ses conséquences ne soit effectuée que par du personnel formé. En cas de rejets importants, isoler la zone menacée.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer les vapeurs.

Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Éliminer les sources d'inflammation, éteindre le feu ouvert, interdire de fumer.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas permettre de polluer l'environnement.

Éviter la pénétration dans le sous-sol.

En cas de contamination grave d'un cours d'eau, d'un réseau d'égouts ou du sol, en aviser les autorités administratives et de contrôle compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Placer les emballages endommagés dans un récipient d'urgence.

Ramasser avec des matériaux ininflammables absorbant les liquides (par exemple, du sable, de la terre, des agents liants neutralisation universels, de la silice, de la vermiculite et stocker dans des récipients dûment étiquetés.

Traiter les matériaux ramassés comme des déchets.

Nettoyer et ventiler la zone contaminée.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Mesures de protection individuelle : section 8

Méthodes de traitement : section 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Suivre les règles générales de sécurité et d'hygiène.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Éviter de respirer les vapeurs.

Utiliser ou dans un endroit bien ventilé.

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Maintenir les récipients non utilisés hermétiquement fermés.

Conserver à l'écart des sources de chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et d'autres sources d'inflammation.

Protéger du rayonnement solaire.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00538 Rain Drop Spray

Date d'émission: 06.08.2026

Révision:

Page: 6/12

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Entreposer uniquement dans un emballage scellé original dans une pièce fraîche, sèche et bien aérée.
Ne pas entreposer avec de la nourriture ou des aliments pour animaux.
Ne pas stocker avec des matières incompatibles.
Maintenir le conteneur fermé et à la verticale pour empêcher les fuites.
Protéger du rayonnement solaire et protéger des températures élevées.
Eviter les décharges électrostatiques.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas de données disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle définies

Dénomination	Numéro CAS	Valeur limite d'exposition professionnelle				Observations
		8h		court terme		
		VLEP 8h (ppm)	VLEP 8h (mg/m³)	VLEP CT (ppm)	VLEP CT (mg/m³)	
Propan-2-ol (Alcool isopropylique)	67-63-0	-	-	400	980	-

DNEL

Propan-2-ol [CAS 67-63-0]

Travailleurs, Inhalation, chronique - effets systémiques: 500 mg/m³

Travailleurs, Cutané, chronique - effets systémiques: 888 mg/kg pc/jour

Consommateurs, Inhalation, chronique - effets systémiques: 89 mg/m³

Consommateurs, Cutané, chronique - effets systémiques: 319 mg/kg pc/jour

Consommateurs, Orale, chronique - effets systémiques: 26 mg/kg pc/jour

PNEC

Propan-2-ol [CAS 67-63-0]

Eau de mer 140,9 mg/l

Eau douce 140,9 mg/l

sol 28 mg/kg poids sec

Sédiments d'eau douce 552 mg/kg poids sec

Sédiments marins 552 mg/kg poids sec

Usine de traitement des eaux usées 2 251 mg/l

Empoisonnement secondaire 160 mg/kg de nourriture

Eau douce (libération intermittente): 140,9 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesure d'ordre technique

Respecter les mesures de sécurité et d'hygiène de travail. Ne pas manger, boire et fumer pendant le travail.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Éviter de respirer les vapeurs.

Les salles de stockage et les postes de travail doivent être ventilés efficacement pour maintenir les concentrations de poussières/vapeurs dans l'air en dessous de leurs valeurs limites.

Installer un lave-yeux et des douches de sécurité à proximité.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux / du visage

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00538 Rain Drop Spray

Date d'émission: 06.08.2026

Révision:

Page: 7/12



Utiliser des lunettes de sécurité conformes à la norme EN ISO 16321-1.

Protection des mains



Utiliser les gants résistants au du produit, conformément à la norme EN 374.

Matériau recommandé: PVC

Utiliser les gants de protection résistants au produit, par ex. gants en vinyle. En cas d'exposition de courte durée, utiliser les gants de protection avec le niveau de performance ≥ 2 (un temps de percée > 30 min.). En cas d'exposition prolongée, utiliser les gants de protection avec le niveau de performance $=6$ (un temps de percée > 480 min.). Porter des vêtements de protection.

Choisir le matériau des gants en fonction du temps de percée, du taux de pénétration et de la dégradation.

Il est recommandé de changer régulièrement de gants et de les remplacer immédiatement s'ils présentent des signes d'usure, de détérioration (déchirure, perforation) ou de changement d'apparence (couleur, souplesse, forme).

Utiliser une crème protectrice sur les parties du corps non protégées.

Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié.

Le type d'équipement de protection doit être choisi en fonction de la concentration et de la quantité de substance dangereuse dans l'environnement de travail spécifique.

Protection des voies respiratoires

En cas de danger dû au dépassement des niveaux de vapeur admissibles du mélange dans l'air (par ex. panne de la ventilation), porter une protection respiratoire.

La protection contre les risques thermiques

Non applicable

Contrôle de exposition de l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Couleur	Blanc
Odeur	Caractéristique
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	84-100 °C
Inflammabilité	Liquide et vapeurs inflammables.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	2,0 % vol. / 12,7 % vol. (CAS 67-63-0)
Point d'éclair	30,5 °C (vase clos)
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
pH	5,75±1,0 (25 °C)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Solubilité	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non applicable
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité et/ou densité relative	0,982±0,02 (25 °C)
Densité de vapeur relative	Aucune donnée disponible
Caractéristiques des particules	Non applicable

9.2. Autres informations

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00538 Rain Drop Spray

Date d'émission: 06.08.2026

Révision:

Page: 8/12

Informations concernant les classes de danger physique

Aucune donnée disponible

Autres caractéristiques de sécurité

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Produit réactif. Ne subit pas de polymérisation dangereuse.
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable s'il est utilisé et stocké correctement.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions exothermiques possibles avec des oxydants forts.

10.4. Conditions à éviter

Évitez les sources de chaleur, les flammes nues, les outils produisant des étincelles et la lumière directe du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Propan-2-ol [CAS 67-63-0]

LC₅₀ (inhalation, rat) > 10000 ppm/6h

LD₅₀ (orale, rat) 5840 mg/kg

LD₅₀ (peau, lapin) 16,4 ml/kg

Propane-1,2-diol [CAS 57-55-6]

LC₅₀ (inhalation, lapin) > 317042 mg/m³/2h

LD₅₀ (orale, rat) 22000 mg/kg pc

LD₅₀ (peau, lapin) > 2000 mg/kg

acide formique [CAS 64-18-6]

inhalation: ETA = 7,4 mg/l (vapeurs)

oral: ETA = 500 mg/kg pc

LC₅₀ (inhalation, rat) 7,85 mg/l/4h

LD₅₀ (orale, rat) 730 mg/kg pc

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one [CAS 2634-33-5]

inhalation: ETA = 0,21 mg/l ((poussières ou brouillards)

oral: ETA = 450 mg/kg pc

LC₅₀ (inhalation, rat) 0,5 mg/l/4h

LD₅₀ (orale, rat) 490 mg/kg pc

LD₅₀ (peau, potkan) > 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00538 Rain Drop Spray

Date d'émission: 06.08.2026

Révision:

Page: 9/12

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas d'ingrédients répertoriés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

Autres informations

Pas de données

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Propan-2-ol [CAS 67-63-0]

LC₅₀ (poissons) 9640 mg/l / 96 h / Pimephales promelas

Propane-1,2-diol [CAS 57-55-6]

LC₅₀ (poissons) 40613 mg/l / 96 h / Oncorhynchus mykiss / EPA 600/4-89/001

NOEC (invertébrés) 13020 mg/l / 7 jours / Ceriodaphnia sp.

EC₅₀ (algues) 24200 mg/l / 72 h / Pseudokirchneriella subcapitata / OECD 201

NOEC (micro-organismes) > 20000 mg/L / 18 h / Pseudomonas putida

acide formique [CAS 64-18-6]

LC₅₀ (poissons) 3500 mg/l / 96 h / Oncorhynchus mykiss / OECD 203

EC₅₀ (invertébrés) 365 mg/l / 48 h / Daphnia magna / OECD 202

NOEC (invertébrés) ≥ 100 mg/l / 21 jours / Daphnia magna / OECD 211

EC₅₀ (algues) 1240 mg/l / 72 h / Raphidocelis subcapitata / OECD 201

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one [CAS 2634-33-5]

LC₅₀ (poissons) 16,7 mg/l / 96 h / Cyprinodon variegatus

EC₅₀ (invertébrés) 2,94 mg/l / 48 h / Daphnia magna / OECD 202

EC₅₀ (algues) 70 µg/l / 72 h / Raphidocelis subcapitata / OECD 201

12.2. Persistance et dégradabilité

Propan-2-ol [CAS 67-63-0]

Biodégradation: 53 % / 5 jours (EU C.5 / EUC.6)

Propane-1,2-diol [CAS 57-55-6]

Biodégradation: 81,7%/28 jours (OECD 301 F)

Facilement biodégradable.

acide formique [CAS 64-18-6]

Biodégradation: 98%/14 jours (EU C.4-B)

Facilement biodégradable.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one [CAS 2634-33-5]

Biodégradation: 62%/4 jours (OECD 301 C)

Facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Propan-2-ol [CAS 67-63-0]

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00538 Rain Drop Spray

Date d'émission: 06.08.2026

Révision:

Page: 10/12

log Po/w = 0,05

Propane-1,2-diol [CAS 57-55-6]

log Po/w = -1,07 (EU A.8)

acide formique [CAS 64-18-6]

log Po/w = -2,3 (EU A.8)

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one [CAS 2634-33-5]

log Po/w = 0,63 (EU A.8)

BCF = 6,62

12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de ce mélange ne répondent pas aux critères applicables PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas d'ingrédients répertoriés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7. Autres effets néfastes

Le mélange n'est pas classé comme dangereux pour la couche d'ozone.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit

Éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

Conserver les résidus dans les récipients d'origine.

Ne pas contaminer les égouts.

Le code de déchet doit être attribué sur le lieu de sa fabrication.

Emballage

Méthodes de traitement des déchets en accord avec les réglementations en vigueur.

Uniquement les emballages complètement vides peuvent être recyclés.

Code des déchets

Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR

LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A.

(Propan-2-ol)

IMDG

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S

(PROPAN-2-OL)

ICAO/IATA

FLAMMABLE LIQUID, N.O.S

(PROPAN-2-OL)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

étiquette d'avertissement

3



III

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR

non

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00538 Rain Drop Spray

Date d'émission: 06.08.2026

Révision:

Page: 11/12

	IMDG	non
	ICAO/IATA	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur		Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Éviter les sources de chaleur et d'inflammation.
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI		Non applicable
Autre information		
ADR		
	Quantité limitée (LQ)	5 L
	Catégorie de transport	3
	Code de restriction en tunnel	D/E
IMDG		
	Quantité limitée (LQ)	5 L
	EmS	F-E, S-E
ICAO/IATA		
	Instructions de conditionnement (LQ)	Y344
	Quantité limitée (LQ)	10 L
	Instructions de conditionnement (avion de ligne)	355
	Quantité maximale (avion de ligne)	60 L
	Instructions de conditionnement (cargo)	366
	Quantité maximale (cargo)	220 L

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n° 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n° 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006
- Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020 modifiant l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

EU-REACH (1907/2006) - Annexe XVII Limitations relatives à l'utilisation

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique de ce mélange n'a pas été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans la rubrique 3

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au Règlement (UE) 2020/878 de la Commission du 18 juin 2020



00538 Rain Drop Spray

Date d'émission: 06.08.2026

Révision:

Page: 12/12

- H226** Liquide et vapeurs inflammables.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H310 Mortel par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H331 Toxique par inhalation.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification basée sur une méthode de calcul.

Classification basée sur les données de test.

Abbreviations and Acronyms

IUCLID International Uniform Chemical Information Database

ESIS European Chemical Substances Information System

ECHA Website

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

CLP : Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

DNEL : Dose dérivée sans effet

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

LC50 : Concentration létale à 50%

LD50 : Dose létale à 50%

PBT : Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PNEC : concentration prédite sans effet

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer (Regulations Concerning the International Transport of Dangerous Goods by Rail)

vPvB : Très persistant et très bioaccumulable

Autres informations

Le produit décrit dans la fiche de données de sécurité doit être stocké et utilisé conformément aux bonnes pratiques industrielles et dans le respect de toutes les dispositions légales.

Les informations contenues dans la fiche de données de sécurité, basées sur l'état actuel des connaissances, visent à décrire le produit du point de vue de la législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie de certaines propriétés.

Nous ne pouvons faire aucune déclaration ou garantie quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations ou la qualité ou les spécifications de tout produit, substance ou mélange dont il est question dans le présent document.

Il incombe à l'utilisateur de créer les conditions d'une utilisation sûre du produit et il assume la responsabilité des conséquences résultant d'une mauvaise utilisation de ce produit.

Przedsiębiorstwo EKOS S.C.

80-177 Gdańsk, ul. Lubczykowa 5

ekos@ekos.gda.pl

www.ekos.gda.pl